

PRIX DE L'ABONNEMENT

EDITION QUOTIDIENNE
Par an, (payable d'avance) \$5.00
(payable durant l'année) 6.00
EDITION SEMI-QUOTIDIENNE
Par an, (payable d'avance) \$3.00
(payable durant l'année) 4.00

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

Editeur-Propriétaire et Rédacteur en chef: HECTOR FABRE

PRIX DES ANNONCES

Six lignes, première insertion \$0.50
Chaque insertion suivante 0.15
Pour chaque ligne au-dessus de six lignes, première insertion \$0.60
Chaque insertion suivante, par ligne 0.08

Les annonces déposées à Montréal, chez Fabre et Gravel, avec ordre de publication, sont insérées dans le numéro du lendemain.

Succursale à Montréal, Fabre et Gravel, Libraires, 219, rue Notre-Dame.

QUEBEC.

JEUDI, 21 AVRIL 1870.

A la Chambre hier, M. Jones a proposé sa résolution déclarant que la construction du chemin de fer intercolonial devrait être directement sous le contrôle du gouvernement.

L'honorable député a fait, de sa voix perçante et aigre, un long discours à l'appui de sa proposition, qui venant après le rejet de celle à peu près identique de Sir A. T. Galt n'avait plus de sel.

La motion a été rejetée, sans plus de discussion, par 85 voix contre 44.

M. Rymal a proposé l'adoption du rapport du comité nommé pour s'enquérir sur le paiement d'une somme de \$20,000 à Sir Allan McNab.

Sir John A. Macdonald a dit que le rapport l'exonérait de tout blâme et qu'il était en faveur de son adoption.

L'ordre de paiement a été émané sans autorisation.

M. Holton dit que le rapport blâme les employés, et il est d'avis que l'on fasse imprimer les témoignages avant de discuter la question.

Le gouvernement a été du même avis et l'on a ajourné le débat.

À la reprise de la séance, le combat s'est de nouveau engagé entre M. Sandfield Macdonald et M. Abbott à propos de la troisième lecture du bill relatif au chemin de fer du Canada central.

Le Star publie un article intitulé conflit de races et dont les conclusions sont des plus sages :

Les dernières lettres reçues d'Ottawa montrent que la division que la question du Nord-Ouest a jetée entre la population française et la population anglaise est plus grave qu'on ne l'avait d'abord supposé.

Vraiment notre situation compliquée par les affaires du Nord-Ouest et les menaces d'invasion des fédérés, est déjà assez mauvaise, sans que nous y joignons des divisions intestines.

Les Canadiens français devraient comprendre que leurs intérêts, sinon leurs sentiments, leur commandent de faire cause commune avec nous.

Mais nous croyons que l'envie de chercher querelle à la population anglaise qu'on a pu remarquer depuis quelque temps chez les canadiens français est en partie le résultat des manœuvres d'agents américains.

D'un autre côté, nous ne saurions condamner trop énergiquement la ligne de conduite suivie par les journaux d'Ontario, qui tout en se bornant à vouloir, nous le pensons bien, faire sentir tout ce qu'avait de déplorable l'approbation donnée à Riel et à ses adhérents, ont fait croire à leurs lecteurs que tout la responsabilité de la révolte du Nord-Ouest devait retomber sur les prêtres.

Ces titres à sensation Taché, l'Écône, un Judas à double face, peuvent à la rigueur passer aux yeux des lecteurs du Telegraph, de Toronto, comme de simples ententes de réclames ; mais dans le Bas-Canada, on les considère comme des insultes pour la religion à laquelle les canadiens français sont siers d'appartenir.

De fait, il y a eu des fautes d'un côté comme de l'autre, et maintenant que les choses prennent un aspect sérieux, c'est le devoir de tous les gens sages, de tous les esprits impartiaux,

de faire appel aux deux partis pour que chacun modère ses passions et considère les résultats malheureux que pourrait avoir un trop grande précipitation. Les journaux d'Ontario devraient faire taire la farouche rancune avec laquelle ils parlent de tous ceux qu'ils supposent avoir trempé dans l'exécution de Scott ; et d'un autre côté, les journalistes canadiens français devraient se souvenir que la scission une fois faite entre eux et leurs concitoyens d'origine différente, elle pourra difficilement disparaître. Nous avons assez de dangers extérieurs, à tout prix évitons nous les horreurs d'une guerre civile.

Informations.

Le Mercury dit que le Capt. L. N. Voyer sera nommé un des députés surintendants de la police provinciale. Ce serait un excellent choix.

Le Prince Arthur retournera en Angleterre au mois d'août.

La population de Terre-Neuve et du Labrador est de 146,336 habitants.

Le P. Ritchot et M. Scott ont comparu hier devant le Juge Galt. A propos de l'application faite pour obtenir un writ d'habeas corpus, M. Hilyard Cameron dit qu'il n'y a pas de doute que la juridiction d'un magistrat canadien s'étende à des affaires de cette nature et qu'en conséquence les prisonniers soient incarcérés de nouveau pour subir un interrogatoire préliminaire, tout comme dans les cas ordinaires.

Le Juge Galt partageait cette opinion, les prisonniers ont été reconduits à la station de police et subséquemment à leurs logements respectifs sous la garde de détectives. L'interrogatoire commencera cette après-midi devant le magistrat de police O'Gara.

Onze témoins ont reçu ordre de venir faire leurs dépositions.

M. McDougall écrit au Times, d'Ottawa, qu'il n'y a rien de vrai dans le rapport fait par le Père Ritchot sur la manière dont il a traité les insurgés à Pembina.

Reiffenstein a été trouvé coupable d'avoir floué une somme de \$2,983 de fonds appartenant à la ville d'Hamilton.

On lit dans le Constitutionnel : "Nous apprenons que M. Simon Dawson a donné instruction à M. Zéphirin Hamel, de cette ville, d'engager encore des hommes pour aller travailler sur le chemin de Fort Williams."

Les nouvelles télégraphiques de Huntingdon nous disent qu'il n'y a aucune apparence de danger ; la plus grande tranquillité règne à Malone et sur la frontière. On augmente cependant la force volontaire ; la compagnie de Beauharnois a reçu ordre de partir pour Huntingdon. Ils y sont attendus aujourd'hui.

On télégraphie d'Hemingford que deux convicts suspects sont passés par la route d'Osgoosburg hier soir, et ont pris la direction de l'ouest. On rapporte que le lieu de destination de ces convicts est le Cap Vincent ou Louisville.

Le Times, de Londres, dit : "On sait que les commissaires de l'émigration font actuellement des arrangements pour choisir les émigrants que le gouvernement doit envoyer ce printemps au Bas-Canada. Ces émigrants seront choisis parmi les ouvriers qui ne travaillent plus dans les chantiers de l'Etat, ou dans le département du ministère de la guerre. On leur alloue leur transport, pourvu qu'ils donnent deux sous pour chaque adulte. Les Lords de l'Amirauté ont approuvé pour ce service deux des vaisseaux des transports de Sa Majesté ; on croit que le premier de ces vaisseaux partira de Portsmouth au milieu du mois prochain, et arrivera en Canada peu après le commencement de la saison, qui est le temps le plus favorable aux colons."

Nous lisons dans le Nouveau-Monde : Nous apprenons que M. l'Assistant-Adjudant-Général de Québec a répondu aux offres de service des zouaves pontificaux qu'il accepterait leur organisation en compagnie de volontaires, sans cependant leur permettre de porter l'uniforme qu'ils ont demandé.

En réponse à M. Dufresne, Sir John A. Macdonald dit que le gouvernement n'avait aucune communication officielle avec les délégués de la Rivière-Rouge.

Quant à leur arrestation, c'est une affaire qui regarde le gouvernement d'Ontario et dans laquelle le gouvernement fédéral n'a rien à voir.

Le Procès de Tours. (Suite.) LA DEFENSE.

À la reprise de l'audience, la parole est donnée à Me Emile Leroux, défenseur de l'accusé. Messieurs de la cour, depuis le malheureux événement d'Autueil, le prince est de toutes parts attaqué ; il est en butte aux injures les plus odieuses.

Justicé de ce jour, sa position d'accusé ne lui permettait pas de répondre. Enfin, je puis me lever pour présenter sa justification.

J'ai été choisi par lui ; et il m'a permis de regretter de ne pas voir à ma place un de nos maîtres d'éloquence, qui pût répondre, avec l'autorité du talent, à toutes les calomnies.

Mais, fort de son innocence, l'accusé n'a pas jugé nécessaire de recourir à des secours exceptionnels. Il a voulu être défendu par son avocat ordinaire.

Je défendrai donc le prince comme s'il était un simple citoyen. C'est la son désir et son vœu. Pierre Bonaparte aime la liberté, comme son père l'aimait déjà. Et s'il ne fréquente pas les Tuileries, c'est parce qu'on n'y rencontre pas la liberté.

Me Leroux retrace les différentes phases de l'existence de l'accusé, et passe en revue les éléments de l'instruction et des débats, et il en conclut que le prince était sérieusement menacé dans sa demeure.

Me Leroux développe cette idée que le prince était en légitime défense.

Il est dit en terminant : Laissez-moi vous dire en finissant cette trop longue plaidoirie, que depuis l'ouverture de ces douloureux débats, l'approbation générale n'a cessé d'environner l'accusé. Pour lui, il ne s'agit pas de la quotité de la peine ; il s'agit d'une question d'honneur.

Lorsqu'il a défendu sa vie, il l'a défendue pour sa femme et pour ses enfants.

Vous prononcerez, messieurs, son acquittement, et vous resterez sourds aux rumeurs du dehors.

Dans tous les cas, le prince Bonaparte ne vous demande qu'une chose, c'est de rendre la justice comme s'il était un simple particulier.

Il est cinq heures moins vingt minutes lorsque Me Leroux termine son plaidoyer, qui a paru trop long.

Le prince se penche vers Me Leroux et le remercie, puis vers monsieur Demange auquel il dit à voix basse : — Parlez tout de suite. Il faut corriger le mauvais effet produit par la longueur de la plaidoirie.

Me Demange prend la parole et commence ainsi : Maintenant, il n'y a plus de crime à punir, il y a un malheur à déplorer.

Le prince veut qu'une voix jeune et passionnée se fasse entendre, je ne répondrai pas à la partie civile qui a demandé la mort, je répondrai au ministère public.

Par vos journaux, quand il était à la Conciergerie, par vos paroles ici depuis huit jours, vous vous êtes bien vengé, et si Noir est martyr, le prince est par vous martyrisé.

On nous a reproché amèrement nos témoins qui établissent le caractère violent de Noir. Si la partie civile n'avait pas exagéré à l'extrême

la douceur de Noir, nous n'aurions pas eu à amener nos témoins.

La vérité est que le prince et Victor Noir étaient tous deux facilement accessibles à l'empirement.

Quant au troisième acteur du drame, à Fonvielle, il n'y a rien à dire sur son honorabilité, mais son témoignage doit être écarté, car, sur la tombe de Victor Noir, il a juré de venger son ami. Il a juré trois fois. Je le récite donc. Il a trop de haine au cœur pour être impartial.

Dans ma conscience, c'est un ennemi et non pas un témoin.

L'avocat décrit ensuite très dramatiquement et très éloquentement la scène d'Autueil : Le prince, en tirant sur Victor Noir, a obéi à un premier mouvement de colère. Mais aussitôt, il s'est conduit en honnête homme ; il s'est tiré lui-même à la justice.

Le coup de poing qu'il aurait porté à Noir est une fable. Il ne peut pas l'avoir frappé, car l'on ne frappe de la main gauche que si l'on est gaucher, et le prince ne l'est pas.

Entre Victor Noir et Ulric de Fonvielle, un concert s'était établi. Victor Noir devait frapper le prince à la joue comme il l'a fait. Et après cette injure, Fonvielle, armé de son revolver, devait projeter la retraite.

Le scandale était acquis ; le nom de Bonaparte était souillé.

On ne comptait pas sur un dénoûment si terrible.

Où, c'est Fonvielle qui, au moment même où Noir accomplissait son acte, a tiré le premier son pistolet.

L'avocat développe longuement ce système. Il conclut de là que le prince était en état de légitime défense, et doit être acquitté.

Voici, continue-t-il, la situation : Un homme vient chez moi ; il me frappe ; je le tue ; je n'ai pas commis un meurtre ; mais je me suis défendu et dans des circonstances qui, pour un homme de cœur, rendent la défense la plus légitime.

Vous, hommes, vous jugerez humanement des choses humaines.

Il est homme, et il veut venger sa dignité atteinte. Il est prince, et il ressent plus vivement un outrage. Il est Bonaparte, et l'offense qui le frappe le blesse dans l'honneur de sa race, et de son nom.

Les hommes doivent l'absoudre. Dieu seul aurait le droit de le condamner.

Mon confrère s'est adressé à votre raison ; je fais appel à vos cœurs. Les véritables auteurs de ce meurtre sont les amis de ce malheureux jeune homme qui l'ont envoyé pour frapper le prince. Ils l'ont envoyé à la mort.

Ce sont eux les coupables ; eux qui, après avoir épuisé l'injure ont voulu la violence. Elle est retombée sur l'un des leurs.

Je mets avec confiance le sort du prince entre les mains d'hommes tels que vous, d'hommes d'honneur et de cœur. Vous ne m'excuserez pas la politique à la justice. Constitués en jury, vous vous prononcerez comme des jurés dans la loyauté et dans votre conscience.

Vous ne vous préoccuperez pas de la raison d'Etat. Vous ne vous laisserez pas effrayer par les 200,000 jurés de Paris qui ont prononcé l'infamie. Vous, les représentants de toute la France, vous direz que le prince n'a jamais fait à l'honneur.

Après ce discours, une profonde émotion régnait dans l'auditoire. Des applaudissements éclataient sur beaucoup de bancs ; ils sont aussitôt comprimés par les huissiers. Le prince, qui paraît profondément ému, se penche vers son défenseur et lui serre la main pour le remercier.

L'audience est levée à 5 heures 10.

A midi, la Cour est annoncée, l'audience est ouverte, le prince accusé est introduit, et l'honorable président lui demande s'il n'a rien à ajouter à sa défense.

— Pardon, dit le prince, je désire dire quelques mots à messieurs les jurés.

Et le prince, un peu pâle, mais d'une voix forte et avec une grande énergie, malgré ses efforts évidents pour se contenir, s'exprime

ainsi, au milieu du profond silence de l'auditoire :

Parmi les colonnes de l'ignoble *Marseillaise*, il en est une à laquelle il n'a pas été répondu catégoriquement.

On a dit et écrit que j'avais commis un meurtre en Amérique. C'est faux, absolument faux ; non, je n'ai tué ou blessé qui ce soit en Amérique.

L'incident auquel on a fait allusion s'est passé en présence de mon cousin, Louis Napoléon Bonaparte, aujourd'hui empereur des Français. Il attesterait que ni lui ni moi nous n'avons subi d'emprionnement, fût ce d'une heure.

Par cette absurde calomnie, jugez des autres. J'aurais bien des choses à ajouter, mais ce serait dans un ordre d'idées concernant la politique en général, ma situation de famille et mes antécédents.

Cet ordre d'idées, la défense l'a à peine effleuré, mais je ne puis à présent le développer plus avant, car on ne peut pas parler plus avant, ce n'est pas par incipit ni par craitit.

On a dit aussi que 200,000 personnes (il m'est avis qu'il faut en rabattre) auraient rendu une sorte de verdict de la rue, que Me Laurier reconnaît, il vous l'a dit.

Eh bien ! je dois constater que de ces deux cent mille personnes, en supposant qu'il y en eût tant, les neuf-dixièmes au moins étaient des curieux. La population parisienne a trop de bon sens pour qu'il pût en être autrement. Je ne loue pas, d'ailleurs, les curieux de grossir les rassemblements.

Quant aux faits même de la cause, j'ai dit la vérité, rien que la vérité ; je ne m'en suis pas écarté d'une ligne ; à aucun prix je n'eusse voulu m'en déjurer. Je n'ai affirmé que les particularités dont je suis absolument sûr ; maintenant le Haut-Jury appréciera.

Ces derniers mots du prince sont favorablement accueillis par le jury, et des applaudissements éclatent dans l'auditoire.

M. le président. — Je rappelle encore une fois que les marques d'approbation ou d'improbation sont également interdites.

RÉSUMÉ DES DÉBATS. M. le président. — Les débats sont clos.

Résumant les débats : cette longue et retentissante procédure, la loi nous impose de la résumer devant vous. L'attention religieuse que vous avez apportée à ces débats semble rendre ce résumé inutile. Il aura toutefois cet avantage de donner le temps aux passions de se calmer.

M. le président expose les phases principales de l'affaire et analyse avec soin et impartialité les arguments de la partie civile et ceux de la défense.

A une heure et demie, il a terminé, il lit aux hauts jurés les questions sur lesquelles ils doivent se prononcer, leur donne les explications nécessaires et suspend l'audience au milieu d'une émotion facile à comprendre.

Voici les questions qui ressortent des débats : Première question. — Pierre Napoléon Bonaparte est-il coupable d'avoir à Autueil-Paris, le 10 janvier dernier, commis un homicide volontaire sur la personne de Isaac Salomon, dit Victor Noir ?

— Le dit homicide a-t-il été suivi du crime ci-dessus spécifié ?

Question résultant des débats. — Pierre Napoléon Bonaparte a-t-il été provoqué à commettre cet homicide par des coups ou violences graves envers sa personne ?

Deuxième question. — Pierre Napoléon Bonaparte est-il coupable d'avoir le même jour et au même lieu, commis une tentative d'homicide sur la personne d'Ulric de Fonvielle ?

— La dite tentative n'ayant manqué son effet que par une circonstance indépendante de la volonté de son auteur ?

— La dite tentative a-t-elle suivi l'homicide ci-dessus spécifié ?

Question résultant des débats. — Pierre Napoléon Bonaparte a-t-il été provoqué à commettre cette tentative par des coups ou violences graves sur sa personne ?

Après cette lecture, les hauts jurés se retiennent dans la salle des délibérations. Il est alors deux heures moins un quart, et l'audience est suspendue au milieu d'une émotion qui croît à chaque instant ; mais personne ne veut abandonner sa place. L'heure du dénoûment est proche.

Choses et autres.

— A l'un des derniers bals Musard, un bohème littéraire se prit de dispute avec un grand monsieur, à propos d'une femme.

Le bohème mélangé tant de drôleries à sa colère, que tous les rieurs furent de son côté. Impatienté de l'esprit de son adversaire, le grand monsieur s'écria :

— Hé bien, monsieur, sortons ! — Sortons ! répond l'autre. Et les amis de le suivre.

Arrivé au bureau des cannes, le bohème s'arrête, prend deux numéros, en attache un à la boutonnière du grand monsieur, met tranquillement l'autre dans sa poche et dit à la dame du vestiaire :

— Je perdis monsieur en sortant ; je ne veux pas m'en aller si tôt. Et to s les amis de pousser un éclat de rire immense.

Le grand monsieur s'éloigna furieux et honteux d'avoir eu tant de courage et si peu d'esprit.

— Un jeune homme de vingt-quatre, un militaire, un lieutenant d'artillerie, vient d'épouser la fille d'un banquier qui lui apporte 50,000 francs de dot.

Lieutenant d'artillerie, c'est un beau grade. Napoléon a eu l'honneur de le porter et le mérite de s'en souvenir.

Donc, quoique ce grade soit un beau grade, notre lieutenant d'artillerie ne croyait pas qu'il lui suffirait pour obtenir la main de Mlle... Aussi n'aurait-il jamais songé à la demander.

Mais un jour il avait été suivi par un monsieur déjà âgé, long, sec et doté d'un grand nez pointu. Ce personnage était entré derrière lui au théâtre du Gymnase, s'était assis dans la stalle voisine de la sienne, et avait lié conversation avec le jeune homme. La connaissance était faite. L'homme au long nez alla voir l'officier chez lui, lui fit toutes sortes de protestations d'amitié, et enfin un beau jour lui dit :

— Je m'intéresse à vous... je me sens pour vous une vive amitié. Il faut que je vous marie. — La belle preuve d'affection, s'écria l'officier en riant aux éclats.

— Mon cher ami, à y a mariage et mariage. Que diriez vous de 500,000 fr. de dot avec des espérances ?

L'officier cessa de rire. Bref, l'homme au long nez le présente chez le banquier, l'officier plut à la fille. Le père fit la grimace en entendant parler de mariage ; mais l'homme au long nez fit donner dix excellents renseignements sur le jeune homme, dissimula si bien ses froideurs, exagéra si bien son mérite et ses vertus, dépenda pour réussir une si grande quantité de ressources stratégiques ingénieuses, que le mariage s'est fait la semaine dernière.

Le jeune homme était tout stupéfait de ce dévouement singulier, de cette amitié chaleureuse. Le lendemain de son mariage, l'homme au long nez le vint voir.

— Mon cher ami, lui dit le lieutenant, je n'oublierai jamais ce que vous avez fait pour moi. Je vous en aurai toute ma vie une reconnaissance éternelle. Ma femme est charmante et je l'aime.

— Et la dot ? — Elle ne gâte rien à la chose, mais figurez-vous mon bonhomme, j'aurais épousé ma femme sans dot.

— Allons donc ! quelle folie, et moi donc ? — Comment, et vous ? — Vous m'avez parlé de votre connaissance.

— Oh Dieu ! serais-je assez heureux pour pouvoir vous rendre un service d'argent ? — Certainement, un service dont je vous donnerai quittance. Vous allez me faire le plaisir

Et, lui faisant une grande révérence, elle se retira.

Dès que le jour parut, M. de Sombreuil se fit conduire dans la Cité, chez le banquier où il devait occuper des affaires de Volude, il les régla comme son ami l'en avait prié, puis il reconduisit au banquier sa position, les recherches qu'il voulait faire, et lui demanda ses conseils pour sortir d'embaras.

— Adressez vous à l'ancien-officier, monsieur ; je vais vous donner une lettre de recommandation. On découvrira l'infortunée que vous cherchez, j'en réponds. On connaît les retraites les plus mystérieuses de tout Louvres.

Charles se confondit en remerciements, prit la lettre et courut la porter à son adresse.

— Monsieur, lui dit l'employé à qui il la remit après l'avoir lue, je ferai ce que je pourrai. Je ne vous cache pas néanmoins que rien n'est plus difficile que de retrouver une émigrée française dans cette grande ville ; presque tout changeant de nom.

Elle a peut-être pris celui de Mme de Sorey, interrompit Charles en rougissant beaucoup. — Je vais d'abord l'interroger les merciers. Revenez dans trois jours, je vous rendrai compte de mes démarches.

Charles rentra accablé. Il essaya de prendre du repos, mais il ne put même rester au lit. L'idée de savoir Gabrielle près de lui, de ne pouvoir la découvrir, l'idée de ses souffrances sur tout bouleversé ; tout son être et lui était pres que la faculté de penser. Il se mit à courir les rues de Londres, entrant dans les boutiques, s'informant aux marchands, en mau ; ais anglaise, s'ils ne connaissaient pas Mme d'Éponnes ou Mme de Sorey, quoique ce nom lui fit bien mal à prononcer. Or le prit pour un fou. — Quel dommage ! répétaient ils ; il est si beau !

Les trois jours s'écoulaient ainsi. Charles ne

Feuilleton de L'ÉVÉNEMENT

DU 21 AVRIL 1870.

LE COMTE DE SOMBREUIL

PAR MADAME LA COMTESSE DASH.

(Suite.)

— Ce sont les républicains, pensa-t-il, ils n'auront son caractère qu'avec le mien."

Bien tôt le bruit s'approcha, des torches étincelèrent, et le mot d'ordre des avant-postes prussiens fut échangé contre le qui-viva ? de sa première vedette. C'étaient des amis.

On l'entoura, on le félicita, on le combla de boulanges ; il ne voyait rien, l'état de Volude l'occupait seul.

— Oh est le docteur, messieurs, disait-il, l'a-t-on prévenu ? — Il vient, lui répondirent-ils tous à la fois, le voilà avec M. de Kergarion !

Les rangs s'ouvrirent pour les laisser passer. Dès que Charles les aperçut :

— Oh ! monsieur, cria-t-il à M. de Locmaria, voilà où son amitié l'a conduit ! Docteur, vit-il encore ? — Oh ! se dit-il, que je serais heureux si elle le savait ! et si elle m'aimait encore !

C'est ainsi que l'amour sans espoir empoisonne et détruit les succès ! Comme il double les peines, cette souffrance intime ne nous quitte pas, c'est le vautour de Prométhée : on ne l'arrache pas qu'avec des lambeaux de sa chair, et la victoire coûte souvent plus qu'une défaite.

Le colonel ne s'était pas levé, il soutenait toujours cette tête décolorée, qu'il semblait craindre de froisser encore. L'opération se fit ainsi, il n'en perdit pas une circonstance. La douleur rendit la connaissance à M. de Lage, qui fit un léger mouvement.

" Il n'y a pas de danger, reprit le docteur, j'en réponds, la perte de sang a causé la faiblesse. Il peut être transporté."

M. de Kergarion tomba à genoux et pria. Charles sauta au cou du docteur, qui venait de mettre le chevalier entre les mains de ses aides. On apporta un brancard, et blesés et blessés portés se mirent en marche. A leur rentrée au camp le jour commençait à poindre ; l'armée tout entière était sur pied, leur retour fut un véritable triomphe, et Sombreuil fut presque porté jusqu'à la tente du général.

" Monsieur, dit celui-ci en détachant sa croix du mérite militaire, Sa Majesté m'a autorisé à délivrer sur le champ de bataille des récompenses extraordinaires, recevez cette croix, vous l'avez méritée, et nous serons tous honorés de la voir sur votre poitrine."

Charles rougit beaucoup en acceptant ce glorieux suffrage. Sa pensée chercha Gabrielle : — Oh ! se dit-il, que je serais heureux si elle le savait ! et si elle m'aimait encore !

C'est ainsi que l'amour sans espoir empoisonne et détruit les succès ! Comme il double les peines, cette souffrance intime ne nous quitte pas, c'est le vautour de Prométhée : on ne l'arrache pas qu'avec des lambeaux de sa chair, et la victoire coûte souvent plus qu'une défaite.

— Oh ! se dit-il, que je serais heureux si elle le savait ! et si elle m'aimait encore !

C'est ainsi que l'amour sans espoir empoisonne et détruit les succès ! Comme il double les peines, cette souffrance intime ne nous quitte pas, c'est le vautour de Prométhée : on ne l'arrache pas qu'avec des lambeaux de sa chair, et la victoire coûte souvent plus qu'une défaite.

— Oh ! se dit-il, que je serais heureux si elle le savait ! et si elle m'aimait encore !

C'est ainsi que l'amour sans espoir empoisonne et détruit les succès ! Comme il double les peines, cette souffrance intime ne nous quitte pas, c'est le vautour de Prométhée : on ne l'arrache pas qu'avec des lambeaux de sa chair, et la victoire coûte souvent plus qu'une défaite.

poser le reste de la campagne, qui fut courte, et à la suite de laquelle l'armée fut licenciée en Hanovre. Je laisse à l'histoire le récit de cette époque, et je suis modestement la voie dans laquelle je dois marcher. Mon héros, après l'action d'éclat que je viens de raconter, continua à montrer une valeur à toute épreuve. Mais il fut brave comme tous les braves, et il ne joua plus le premier rôle.

Obligé d'abandonner son ami pour suivre le régiment, sa mélancolie en augmenta. Aussi, le jour du licenciement fut il un beau jour à ses yeux. Il retourna promptement à Arn

de payer ces lettres de change signées par vous et s'élevant à la somme de soixante trois mille six cent vingt deux francs soixante quinze centimes, y compris les frais et les intérêts.

Elections Municipales.

Nous donnons ci-dessous l'état de la votation jusqu'à trois heures après midi.

Table with columns for quarter names (e.g., Quartier Champlain, Quartier Moncalm) and candidates (e.g., Heaur, Dinning, Giblin, McLaughlin). It lists names and their respective vote counts.

FAITS DIVERS.

LE CHEMIN DE FER DE BRUN.—On a commencé hier à se servir des voitures d'été.
OUTARDES.—Deux chasseurs ont chassé, il y a quelques jours, six magnifiques outardes à St. Augustin.

absolue était inévitable, comme ils avaient été appelés sous les armes en qualité de soldats du 81<sup>e</sup> bataillon.
A cela, le poursuivant répond qu'après s'être engagé à lui, ses deux employés n'avaient pas droit de contracter d'autre engagement.

LE PRINCE ARTHUR.—Le jour de Pâques, le prince Arthur, comte de Connaught, a assisté à l'office anglais du soir de sept heures et demie au Gesù.

PETITE GAZETTE.

—Nous appelons d'une manière particulière l'attention sur l'annonce de MM. McCaghey, Dolbec & Co. Nous avons déjà parlé de leur splendide assortiment de porcelaines, verreries, cristaux, etc.

BULLETIN MARITIME.

—M. R. Simard, le pilote qui a amené le navire Christine dans le port, dit qu'il y a eu de la glace dans le fleuve et que le navire a mis 16 heures à venir de la Pointe-aux-Pères à Québec.

—Nous croyons savoir que le navire Kooria Morria, ci-devant propriété de M. Adams, a été acheté par M. Lindsay, M. Adams et autres pour le commerce de bois et doit sous peu faire voile pour Québec.

—Le 2 avril, il a été lancé à Glasgow un énorme steamer, jaugeant 4,200 tonneaux, et muni d'engins de la puissance nominale de 600 chevaux. Il s'appelle Lady. Il a été construit pour le compte de la Compagnie Nationale des steamships.

—Le 3 avril.—Le Chippewa, parti d'ici pour Montréal, a été laissé à 2 heures p. m. en vue de Tuskar; vent léger du SSW, avec brume.

—Le 4 avril.—Le Juba, parti d'ici pour Québec, a été laissé à 3 heures p. m. le 31 ultimo en vue de Great Ormehead; vent léger du SSW.

—Le 5 avril.—Les mâts submergés aperçus dernièrement en vue de Troon, sont ceux d'une goëlette et non du City of Boston comme on l'avait supposé.

—Le 6 avril.—Le steamer Berlin, parti de Baltimore pour Brême, est arrivé ici.

—Le 7 avril.—Le steamer Sarah M. Capt. Green, parti de Hull en destination de Québec, était en vue hier.

—Le 8 avril.—Le steamer Hume, d'Aberdeen, Capt. Hurry, en destination de Québec, a passé le Pentland Firth.

—Le 9 avril.—Le steamer de Glasgow, coté à 256 6d, le fret du bois de Québec à Troon on Ardrossan; à 27s 6d à 28s ditto à Leith.

6d, charbon à Québec, de 46 6d à 5s; fer, de 88 6d à 9s.

Le Canal de Suez.—Dans son rapport aux actionnaires réunis à Paris, le Président de la Compagnie du Canal de Suez, M. de Lesseps donne un état des vaisseaux qui ont passé le canal depuis le 19 novembre jusqu'au 15 mars.

—Sur ces 209 vaisseaux, 200 sont des steamers, représentant un chiffre de 42,207 tonneaux; 9 sont des vaisseaux à voiles, jaugeant collectivement 3,715, 33 sont des vaisseaux de guerre français, anglais, russes, autrichiens, allemands, égyptiens, hollandais et italiens, classés comme ci-dessous:

TELEGRAPHIE GENERALE.

Montréal, 30 avril.—Un bataillon provisoire, consistant en quatre compagnies, y compris le corps de volontaires de l'armée royale, Jean-Baptiste, sous le commandement du capitaine Simpson, va être expédié à la frontière ce soir.

Les dernières nouvelles reçues de la frontière nous apprennent que tout est tranquille. La cavalerie fait jour et nuit la patrouille. Une police militaire a été formée, les hussards ont donné pour cet objet un sous-officier et chacune des compagnies du 50<sup>e</sup> un sous-officier et un homme.

La navigation est décidément ouverte. Le Trois-Rivières, de la compagnie du Richelieu, s'est rendu ce matin aux Trois-Rivières d'où il est parti à une heure et quart pour Montréal. Il sera ici demain matin.

Le service régulier entre Montréal et Québec s'ouvrira probablement lundi prochain.

NEW-YORK, 19 avril.—Le Congrès Féminin d'O'Neil s'est assemblé hier; près de 50 à 60 délégués représentaient les Etats de l'Est et de l'Ouest. Les délégués de la Convention de Chicago ont présenté leurs lettres de créance, mais leur admission paraît douteuse.

PARIS, 19 avril.—La discussion sur le Plébiscite a commencé hier au Sénat et se continuera aujourd'hui. Il n'y a encore eu rien de bien important.

ATHÈNES, 19 avril.—Les brigands ont mis en liberté quelques uns de ceux qu'ils avaient retenus jusqu'à ce qu'ils aient payé leur rançon.

DUBLIN, 19 avril.—On a saisi une grande quantité de poudre au village de Connell, sur le Liffy. On pense qu'elle appartient aux Féniens.

—Vivent-ils ? au nom du ciel ! M. de Lage ne répondit pas.

—M. de Lage ne répondit pas. « Je suis un homme, chevalier, vous pouvez parler : mon père ? »

—« Excécuté le 7 thermidor. » Charles frissonna. « Mon frère ? »

—« Excécuté le même jour. — Et Marie ? — Elle a émigré depuis trois mois. — Mon Dieu ? »

Londres, 19 avril.—Dix vapeurs ayant à leur bord 6,500 émigrés laisseront cette semaine Liverpool pour les Etats-Unis.

—On dit que les partisans de Don Carlos d'Espagne doivent s'assembler à Gênes cette semaine.

Londres, 19 avril.—Un tourbillon a visité cette ville dimanche soir; il a causé des dommages considérables. Plusieurs personnes ont été tuées et un grand nombre blessées dans les rues; beaucoup de vaisseaux ont coulé à fond et presque tous ont souffert quelque dommage.

Acte concernant la faillite 1869.—Wm. Walker. Maison à louer.—Ph. Huot. Porcelaine de Chine.—McCaghey, Dolbec & Co.

Revue Financière et Commerciale. Jeudi, 21 avril 1870. Montant perçu à la Douane de Québec, le 20 du courant, \$1,983 51.

MARCHÉS DE NEW-YORK. 20 avril. Marché à fleur coté ferme aujourd'hui; recettes 5,000 qts; ventes 8,000 qts à 4.55 et 4.65 pour supérieure de l'Etat et l'Ouest; 4.70 à 5.30 pour commune à extra choisie de l'Etat et l'Ouest; 4.75 à 5.49 pour commune à extra choisie de l'Etat et l'Ouest; 4.75 à 5.49 pour commune à extra choisie de l'Etat et l'Ouest; 4.75 à 5.49 pour commune à extra choisie de l'Etat et l'Ouest.

RAPPORT MARITIME. ARRIVAGES DANS LE PORT DE QUÉBEC. 20 avril. H. Hagen, ballot. Gienberrie, Dawson, Liverpool, 25 mars. Lac Huron, Gilmore, Glasgow, 25 mars.

HEURES DE LA MARÉE HAUTE. Avril. Lundi, matin, 18; midi, 2-4; soir, 8-26. Mardi, matin, 19; midi, 8-16; soir, 9-53. Mercredi, matin, 20; midi, 10-16; soir, 11-36. Jeudi, matin, 21; midi, 11-8; soir, 12-44. Vendredi, matin, 22; midi, 1-27; soir, 2-11.

HEURES DE LA MARÉE BASSE. Avril. Lundi, matin, 18; midi, 2-4; soir, 8-26. Mardi, matin, 19; midi, 8-16; soir, 9-53. Mercredi, matin, 20; midi, 10-16; soir, 11-36. Jeudi, matin, 21; midi, 11-8; soir, 12-44. Vendredi, matin, 22; midi, 1-27; soir, 2-11.

ARRIVAGES DANS LE PORT DE QUÉBEC. 20 avril. H. Hagen, ballot. Gienberrie, Dawson, Liverpool, 25 mars. Lac Huron, Gilmore, Glasgow, 25 mars.

ARRIVAGES DANS LE PORT DE QUÉBEC. 20 avril. H. Hagen, ballot. Gienberrie, Dawson, Liverpool, 25 mars. Lac Huron, Gilmore, Glasgow, 25 mars.

ARRIVAGES DANS LE PORT DE QUÉBEC. 20 avril. H. Hagen, ballot. Gienberrie, Dawson, Liverpool, 25 mars. Lac Huron, Gilmore, Glasgow, 25 mars.

ARRIVAGES DANS LE PORT DE QUÉBEC. 20 avril. H. Hagen, ballot. Gienberrie, Dawson, Liverpool, 25 mars. Lac Huron, Gilmore, Glasgow, 25 mars.

ARRIVAGES DANS LE PORT DE QUÉBEC. 20 avril. H. Hagen, ballot. Gienberrie, Dawson, Liverpool, 25 mars. Lac Huron, Gilmore, Glasgow, 25 mars.

ARRIVAGES DANS LE PORT DE QUÉBEC. 20 avril. H. Hagen, ballot. Gienberrie, Dawson, Liverpool, 25 mars. Lac Huron, Gilmore, Glasgow, 25 mars.

Arctus, Kedy, Charente, 2 avril. Bannockburn, the Clyde, 2 avril. British Standard, Charente, 1 avril. Charlotte Harrison, Jenkins, Cardiff, 2 avril. Cavalier, Frogley, Londres, 31 mars.

Arctus, Kedy, Charente, 2 avril. Bannockburn, the Clyde, 2 avril. British Standard, Charente, 1 avril. Charlotte Harrison, Jenkins, Cardiff, 2 avril. Cavalier, Frogley, Londres, 31 mars.

Arctus, Kedy, Charente, 2 avril. Bannockburn, the Clyde, 2 avril. British Standard, Charente, 1 avril. Charlotte Harrison, Jenkins, Cardiff, 2 avril. Cavalier, Frogley, Londres, 31 mars.

Arctus, Kedy, Charente, 2 avril. Bannockburn, the Clyde, 2 avril. British Standard, Charente, 1 avril. Charlotte Harrison, Jenkins, Cardiff, 2 avril. Cavalier, Frogley, Londres, 31 mars.

Arctus, Kedy, Charente, 2 avril. Bannockburn, the Clyde, 2 avril. British Standard, Charente, 1 avril. Charlotte Harrison, Jenkins, Cardiff, 2 avril. Cavalier, Frogley, Londres, 31 mars.

Arctus, Kedy, Charente, 2 avril. Bannockburn, the Clyde, 2 avril. British Standard, Charente, 1 avril. Charlotte Harrison, Jenkins, Cardiff, 2 avril. Cavalier, Frogley, Londres, 31 mars.

Arctus, Kedy, Charente, 2 avril. Bannockburn, the Clyde, 2 avril. British Standard, Charente, 1 avril. Charlotte Harrison, Jenkins, Cardiff, 2 avril. Cavalier, Frogley, Londres, 31 mars.

Arctus, Kedy, Charente, 2 avril. Bannockburn, the Clyde, 2 avril. British Standard, Charente, 1 avril. Charlotte Harrison, Jenkins, Cardiff, 2 avril. Cavalier, Frogley, Londres, 31 mars.

Arctus, Kedy, Charente, 2 avril. Bannockburn, the Clyde, 2 avril. British Standard, Charente, 1 avril. Charlotte Harrison, Jenkins, Cardiff, 2 avril. Cavalier, Frogley, Londres, 31 mars.

Arctus, Kedy, Charente, 2 avril. Bannockburn, the Clyde, 2 avril. British Standard, Charente, 1 avril. Charlotte Harrison, Jenkins, Cardiff, 2 avril. Cavalier, Frogley, Londres, 31 mars.

Arctus, Kedy, Charente, 2 avril. Bannockburn, the Clyde, 2 avril. British Standard, Charente, 1 avril. Charlotte Harrison, Jenkins, Cardiff, 2 avril. Cavalier, Frogley, Londres, 31 mars.

Arctus, Kedy, Charente, 2 avril. Bannockburn, the Clyde, 2 avril. British Standard, Charente, 1 avril. Charlotte Harrison, Jenkins, Cardiff, 2 avril. Cavalier, Frogley, Londres, 31 mars.

Arctus, Kedy, Charente, 2 avril. Bannockburn, the Clyde, 2 avril. British Standard, Charente, 1 avril. Charlotte Harrison, Jenkins, Cardiff, 2 avril. Cavalier, Frogley, Londres, 31 mars.

Arctus, Kedy, Charente, 2 avril. Bannockburn, the Clyde, 2 avril. British Standard, Charente, 1 avril. Charlotte Harrison, Jenkins, Cardiff, 2 avril. Cavalier, Frogley, Londres, 31 mars.

Arctus, Kedy, Charente, 2 avril. Bannockburn, the Clyde, 2 avril. British Standard, Charente, 1 avril. Charlotte Harrison, Jenkins, Cardiff, 2 avril. Cavalier, Frogley, Londres, 31 mars.

ANNONCES NOUVELLES.

Acte concernant la Faillite 1869. Dans l'affaire de JOHN WESLEY McLEOD, Fallit. J.E. sousigné, WM. WALKER, de Québec, a été nommé syndic dans cette affaire.

MAISON A LOUER.

CETTE MAISON de première classe située, No 81, Rue St. George, Batterie, avec Grenier et Cave, Gaz et Aqueduc.

PORCELAINE DE CHINE!

LES sousignés appellent l'attention de leurs nombreux amis et du public en général sur leur magnifique assortiment de

Services à Dîner depuis \$12 à \$100. " à Déjeuner depuis \$4 à \$40 " à Thé depuis \$3 à \$18. " à Dessert (en Porcelaine de Chine, depuis \$1,50 à \$24. " de Chambre à Toilette depuis \$10 à \$60.

Carafes, Carafons à Claret, Verres, Verres à Vin, Porte-Céleri, Plats, Porte-Fruits et autres articles en Verres de Qualité Supérieure et fabriqués dans les derniers goûts.

Bouteilles à Bière de GINGEMBRE.

20 PANIERS de Bouteilles No. 1 à Bière de Gingembre. A vendre chez MCGAGHEY, DOLBEC & Co.

PETROLE EN BARILS.

2000 BARILS de Pétrole demandés par MCGAGHEY, DOLBEC & Co. Successeurs de H. GOODWIN & Co.

Vaisselle Blanche en Granit.

100 PANIERS de Vaisselle en Granit, très convenables pour le commerce de la campagne. A vendre par MCGAGHEY, DOLBEC & Co.



CORPORATION DE QUÉBEC.

Bureau du Surintendant des Travaux. HOTEL-DE-VILLE, Québec, 21 Avril 1870.

AVIS PUBLIC.

Est par ces présentes donné que les Revenus des Fontaines d'eau des Rues St. Ours, de la Concorde et St. Joachim pour l'année qui doit commencer au 2er Mai prochain et se terminer le 30 avril 1871, seront offerts en vente au jour et à 2 HURES P. M. à l'Hôtel-de-Ville et adjugés au dernier et plus haut enchérisseur, pourvu que le montant offert ne soit pas moindre que dix pour cent en sus du plus haut montant réalisé par la corporation pendant les années courantes ou passées.

CH. BAILLARGE, Surintendant des Travaux. Québec, 21 avril 1870.—61

revit pas Pulchérie; à peine pensa-t-il à elle. Il courut au rendez-vous. —Je ne sais rien, monsieur, lui dit le commis; si vous voulez me laisser votre adresse, je vous préviendrai dès que j'aurai quelque chose.

restera scellé à l'avenir comme un tombeau. Ne m'en parlez jamais, ne faites pas la moindre allusion au malheur qui m'a frappé, je vous en conjure. J'ai besoin de tout mon courage, et je le perdrais complètement si je trouvais un refuge dans votre amitié.

peine, et chaque fois qu'elle le rencontrait, elle s'étudiait à lire dans son regard s'il avait enfin obtenu un résultat. M. Bernier, triste de la tristesse de sa fille et de celle de son colonel, maudissait à chaque instant les événements funestes qui l'avaient chassé de sa patrie.

—Vivent-ils ? au nom du ciel ! M. de Lage ne répondit pas. « Je suis un homme, chevalier, vous pouvez parler : mon père ? »

en charrette, déguisé en soldat, porteur d'un congé que j'en avait trouvé sur un républicain au dernier combat; je n'attirai l'attention de personne. Ma palestre, ma blessure fermée à peine, justifiaient mon départ de l'armée.

elle, Tallien est là. Voulez vous un certificat de civisme pour rester à Paris ? —Non, madame, je ne veux pas rester à Paris. —Eh bien ! qu'est ce que c'est ? —J'ai un ami, madame, pour lequel je donnerais ma vie. Cet ami a laissé ici sa famille. Il se mourait d'inquiétude; je suis venu en chercher des nouvelles, et j'ai appris l'arrestation de son père.

Annonces Nouvelles.



CORPORATION DE QUÉBEC.

Bureau du Surintendant des Travaux.

HOTEL-DE-VILLE, Québec, 21 Avril 1870.

AVIS PUBLIC

LES propriétaires de terrains dans le district incendié ou ailleurs, voudront bien se rappeler qu'il est de leur devoir, avant de procéder à bâtir sur la ligne des diverses rues de la cité, d'en avertir le Surintendant afin qu'il puisse leur donner l'alignement des dites rues; la somme de une piastre et demi, tant qu'il n'est préalablement versée entre les mains du Trésorier de la Cité pour le coût du dit alignement.



CORPORATION DE QUÉBEC.

Bureau du Surintendant des Travaux.

HOTEL-DE-VILLE, Québec, 21 Avril 1870.

AVIS est par le présent donné à toute personne, propriétaire ou occupant, ou chargée du soin ou de la gestion d'aucune maison, bâtiment, emplacement, d'enlever ou emporter le ou avant le vingt-quatre courant, la NEIGE, la GLACE ou les ORBÈLES, de la moitié de la rue ou ruelle sur le front de la propriété, possédée ou occupée par elle ou dont elle a la charge ou la gestion, sous peine d'enourir l'amende imposée par la loi.



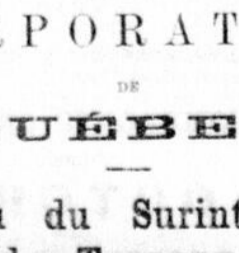
CORPORATION DE QUÉBEC.

Bureau du Surintendant des Travaux.

HOTEL-DE-VILLE, Québec, 21 Avril 1870.

AVIS PUBLIC

EST par les présentes donné que l'on doit immédiatement, en conformité à la loi enlever la Neige et la Glace de tous les trottoirs et traverses de la Cité.

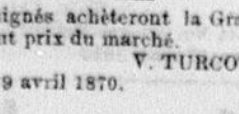


CORPORATION DE QUÉBEC.

Bureau du Surintendant des Travaux.

HOTEL-DE-VILLE, Québec, 21 Avril 1870.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au Surintendant des Travaux, seront reçues d'ici au 27 du courant à 4 heures P. M., pour telle quantité d'Huile de Charbon (soit 1,800 gallons, plus ou moins) de la qualité requise, dont la Corporation peut avoir besoin d'ici au premier mai prochain, pour les réverbères des rues et les Bâtisses Municipales.



GRaine de Lin. LES soumissionnaires achèteront la Graine de Lin au plus haut prix du marché.

Annonces Nouvelles.



CORPORATION DE QUÉBEC.

HOTEL-DE-VILLE. Québec, 21 Avril 1870.

AVIS PUBLIC

EST par les présentes donné que des soumissions cachetées, adressées au Surintendant des Travaux, seront reçues d'ici au 27 du courant, à 4 HEURES P. M., pour telle quantité de clou coupé de six pouces de première qualité dont la Corporation pourra avoir besoin du 1er MAI prochain jusqu'au 1er MAI 1871.

MUSIQUE A BON MARCHÉ. M. A. LAVIGNE, éditeur de musique, publie en ce moment une série de romances françaises qui laisse à un prix extrêmement réduit. Chaque romance ne coûte que la bagatelle de douze sous. Les quatre premiers numéros sont actuellement en magasin et portent les titres suivants.

1. —Tourment d'absence, No. 2.—Amour à loi, No. 3.—Je t'attendrai, No. 4.—Un rêve.

MUSIQUE NOUVELLE. PARTIE VOCALE: DIEU SEUL ME LA RENDRA, PAUVRE MOUSSE.

Le jeune homme sacrifié, (Comique), Les bourgeois, c'est du drôle du monde, (Comique), Un amour de Sapeur, (Comique), Le beau Nicolas, (Comique).

PARTIE INSTRUMENTALE: Morte, (lamentation), Gotschalk, Rédemption Polka, 33 00, Lingard Quadrille, Les Belles des États-Unis (cinquante morceaux brillants)—Wells, Reflets du passé.—G. Gagnon, Deuxième Grande Valse brillante.—Leybach, Les Folles.—X. Fieret.

Marchand de Pianos et de Musique, No. 11, Rue St. Jean, Bâtisse de la Banque d'Épargne, Québec, 20 avril 1870.

LE COUT DES LICENCES D'AUBERGE pour 1870-71 sera: Pour la cité... \$46 00, Pour les campagnes... 44 00, Pour les campagnes... 21 50, Licences pour vendre par trois demiars, ville et campagnes... 24 00, Colporteurs... 11 00, Billards... 63 50, Prêtres sur gages... 75 00, Encanuteurs... 20 00.

Les droits provinciaux sur licences ne sont pas changés. Les certificats doivent être revêtus de cinquante signatures et signes par le Maire ou le Prêtre de la Municipalité.

La loi frappée d'une amende de \$50 les violateurs de la loi, ou d'un emprisonnement n'excédant pas six mois.

Toutes les licences, à l'exception de celles des colporteurs sur gages (Pawnbrokers), encanuteurs et colporteurs, expirent le 30 avril et doivent se renouveler sans délai.

Le Bureau de Licences No. 17, rue St. Jacques, Basse-Ville, près de la Banque de Québec, J. K. FORTIER, Procureur du R. venu de l'Intérieur, Québec, 20 avril 1870.—3f

COMMIS DEMANDÉ. ON demande UN JEUNE HOMME, sachant le français et l'anglais, et muni de bonnes recommandations. S'adresser à Z. T. TERRAULT, Marché du Palais, Québec, 19 avril 1870.—3f

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, District de Québec. Dans la Cour Supérieure.

AVIS PUBLIC. L'ACTION en séparation de corps et de biens a été intentée ce jour par JOSEPH BERGERON, de la paroisse de St. Flavien, cultivateur, con J. H. LOMÈME CÔTÉ, son épouse, demeurant au même lieu. JOS. G. BOSSÉ, Procureur du demandeur, Québec, 19 avril 1870.—1m

AVIS. NOUS, soussignés, Marchands, convenons et arrêtons entre nous, que le et après le dix-huitième (18) jour d'Avril, nous accepterons le moulin en argent au taux suivants: La Demi-Piastre Américaine à... 28.4 d, Le Quart de Piastre Américaine et le Chevalin Anglais à... 18.2 d, Les Douze sous Anglais, à... 7 d, Le Dix Centins Américain, à... 51d, Le Cinq Centins Américain, à... 21d.

(Signé) Thibaud Jean, Thomas & Cie, John Ross & Cie, M. G. Mountain, McCall, Shehyn & Cie, Lane, Gibb & Cie, Bouchard, Lortie & Cie, en liquidation, Wm. McLimont, G. Gibb, Laird & Cie, T. Ledroit, J. Whitehead & Cie, John Lemesurier, Chis. T. Côté & Cie, Chiclé & Beaudet, Trudelle & Voyer, N. Lemieux & Noël, Hardy & Lortie, Samuel J. Shaw, Et d'autres noms qui seront publiés plus tard, Québec, 18 avril 1870.

AVIS. TOUTES les personnes endettées envers A. Morency sont priées de payer avant ou le 1er MAI prochain, faute de quoi les comptes seront mis entre les mains de ses avocats sans autre avis. A. MORENCY, No. 66, Rue St. Pierre, Au bureau de MM. CIMONS & ANGERS, Québec, 11 avril 1870.

HUILE DE LIN.

HUILE de Lin Crue, Huile de Lin Bouillie, Mastie Lince, en Vessie. A vendre par V. TURCOTTE & Cie., Ancien bureau de Turcotte & Frère, Québec, 21 avril 1870.

Graine de Lin Mouluë, Pain de Lin en Galette, Pain de Lin Moulu. A vendre par V. TURCOTTE & Cie., Québec, 19 avril 1870.

WHISKEY DE WISER. 21 TONNES. A vendre par NAZAIRE TURCOTTE, Quai du Hunt, Québec, 19 avril 1870.

Acte de la Faillite 1869. Dans l'affaire de JOSEPH LEVESQUE, Failli. J. ELZ. POULIOT, Syndic Provisionnaire, Rivière-du-Loup (en bas), 19 avril 1870.—1m

POTS A FLEUR! POTS A FLEUR!! 1000 douzaines de Pots à Fleurs et Soucoupes. Un splendide assortiment de Pots de Fantaisie à Fleurs avec Soucoupes, de couleurs et de grandeurs assorties. A vendre par MCCAGHEY, DOLBEC & Cie., Successeurs de H. GOODWIN & Cie., No. 24, Rue St. Paul, Québec, 16 avril 1870.—6f

PÉTROLE! PÉTROLE!! 60 BARILS de Pétrole "Standard and White." A vendre par MCCAGHEY, DOLBEC & Cie., Successeurs de H. GOODWIN & Cie., No. 24, Rue St. Paul, Québec, 16 avril 1870.—6f

ON DEMANDE DE VIEUX Livres ou de vieux Manuscrits, Journaux, Pamphlets, Brochures, Lettres et toutes sortes de Chitons pour servir à la fabrication de Papier Neuf. On payera le plus haut prix. J. W. REID, No. 49, Rue St. Paul, Québec, 12 avril 1870.—1m

FETE DE PAQUES. ED. CLARKE, RUE DU PONT, A L'ENSEIGNE DU MULATRE. A l'occasion de la fête de Pâques on trouvera chez lui l'assortiment le plus magnifique et le plus varié d'épicerie, à savoir: Jambons, Lard, Saïndoux, Fromage Anglais, Américain, de Gruyère, Bouffe frais, Beurre, Biscuits de Corinthe, Gros Raisin Bleu, Raisin au Pudding, Oranges, Citrons, etc. etc. Un choix superbe de liqueurs fortes, de liqueurs fines, telles que: Eau-de-vie, Cognac, Old Tom, Jamaïque, Gin, Vins d'Opport, Sherry, Claret, etc., et un grand nombre d'autres épicerie de premier choix et que le public fera bien de venir voir avant d'aller ailleurs. ED. CLARKE, Marchand-Epicier, Québec, 12 avril 1870.

DICTIONNAIRE GENEALOGIQUE DES FAMILLES CANADIENNES. Depuis la fondation de la Colonie jusqu'à nos jours. L'ABBÉ C. TANGUAY, A. D. S.

NOUS avons l'honneur d'annoncer à toutes les familles canadiennes de Québec et de Lévis, que nous venons d'être nommés seuls Agents pour ces deux villes, du Dictionnaire Généalogique des Familles Canadiennes, et que de nos Agents, M. Rodier, se rendra à domicile pour recueillir les souscriptions des personnes qui désirent encourager cette œuvre si nationale et se procurer un ouvrage d'un mérite et d'une utilité incontestables, que le mode de publication met à la portée de toutes les bourses.

CONDITIONS. Le 1er volume de 800 pages, broché, sera livré aux souscripteurs au prix de \$2 50. RELIURE. La reliure se paie en sus \$1 50—1 00 et 80 cts selon le genre.

NOUS devons prévenir qu'étant seuls autorisés à recueillir les souscriptions pour cet ouvrage à Québec et à Lévis, les personnes qui d'aujourd'hui, souscrivent autrement que par notre entremise, s'exposent à ne pas le recevoir, attendu que leur souscription sera considérée par M. l'Éditeur comme non avenue et leur sera retournée.

Toute demande de souscriptions pour cet ouvrage à Québec et à Lévis, les personnes qui d'aujourd'hui, souscrivent autrement que par notre entremise, s'exposent à ne pas le recevoir, attendu que leur souscription sera considérée par M. l'Éditeur comme non avenue et leur sera retournée.

Toute demande de souscriptions pour cet ouvrage à Québec et à Lévis, les personnes qui d'aujourd'hui, souscrivent autrement que par notre entremise, s'exposent à ne pas le recevoir, attendu que leur souscription sera considérée par M. l'Éditeur comme non avenue et leur sera retournée.

Toute demande de souscriptions pour cet ouvrage à Québec et à Lévis, les personnes qui d'aujourd'hui, souscrivent autrement que par notre entremise, s'exposent à ne pas le recevoir, attendu que leur souscription sera considérée par M. l'Éditeur comme non avenue et leur sera retournée.

Toute demande de souscriptions pour cet ouvrage à Québec et à Lévis, les personnes qui d'aujourd'hui, souscrivent autrement que par notre entremise, s'exposent à ne pas le recevoir, attendu que leur souscription sera considérée par M. l'Éditeur comme non avenue et leur sera retournée.

Toute demande de souscriptions pour cet ouvrage à Québec et à Lévis, les personnes qui d'aujourd'hui, souscrivent autrement que par notre entremise, s'exposent à ne pas le recevoir, attendu que leur souscription sera considérée par M. l'Éditeur comme non avenue et leur sera retournée.

Toute demande de souscriptions pour cet ouvrage à Québec et à Lévis, les personnes qui d'aujourd'hui, souscrivent autrement que par notre entremise, s'exposent à ne pas le recevoir, attendu que leur souscription sera considérée par M. l'Éditeur comme non avenue et leur sera retournée.

Toute demande de souscriptions pour cet ouvrage à Québec et à Lévis, les personnes qui d'aujourd'hui, souscrivent autrement que par notre entremise, s'exposent à ne pas le recevoir, attendu que leur souscription sera considérée par M. l'Éditeur comme non avenue et leur sera retournée.

Toute demande de souscriptions pour cet ouvrage à Québec et à Lévis, les personnes qui d'aujourd'hui, souscrivent autrement que par notre entremise, s'exposent à ne pas le recevoir, attendu que leur souscription sera considérée par M. l'Éditeur comme non avenue et leur sera retournée.

Toute demande de souscriptions pour cet ouvrage à Québec et à Lévis, les personnes qui d'aujourd'hui, souscrivent autrement que par notre entremise, s'exposent à ne pas le recevoir, attendu que leur souscription sera considérée par M. l'Éditeur comme non avenue et leur sera retournée.

Toute demande de souscriptions pour cet ouvrage à Québec et à Lévis, les personnes qui d'aujourd'hui, souscrivent autrement que par notre entremise, s'exposent à ne pas le recevoir, attendu que leur souscription sera considérée par M. l'Éditeur comme non avenue et leur sera retournée.

Toute demande de souscriptions pour cet ouvrage à Québec et à Lévis, les personnes qui d'aujourd'hui, souscrivent autrement que par notre entremise, s'exposent à ne pas le recevoir, attendu que leur souscription sera considérée par M. l'Éditeur comme non avenue et leur sera retournée.

Toute demande de souscriptions pour cet ouvrage à Québec et à Lévis, les personnes qui d'aujourd'hui, souscrivent autrement que par notre entremise, s'exposent à ne pas le recevoir, attendu que leur souscription sera considérée par M. l'Éditeur comme non avenue et leur sera retournée.

Toute demande de souscriptions pour cet ouvrage à Québec et à Lévis, les personnes qui d'aujourd'hui, souscrivent autrement que par notre entremise, s'exposent à ne pas le recevoir, attendu que leur souscription sera considérée par M. l'Éditeur comme non avenue et leur sera retournée.

Toute demande de souscriptions pour cet ouvrage à Québec et à Lévis, les personnes qui d'aujourd'hui, souscrivent autrement que par notre entremise, s'exposent à ne pas le recevoir, attendu que leur souscription sera considérée par M. l'Éditeur comme non avenue et leur sera retournée.

Toute demande de souscriptions pour cet ouvrage à Québec et à Lévis, les personnes qui d'aujourd'hui, souscrivent autrement que par notre entremise, s'exposent à ne pas le recevoir, attendu que leur souscription sera considérée par M. l'Éditeur comme non avenue et leur sera retournée.

NOUVELLES MARCHANDISES SECHES.

75 Ballots

DE CE CÔTÉ-CI DE L'ATLANTIQUE

STEAMERS SUIVANTS.

Le Peruvian, Le Prussian, L'Autrian et le Nestorian.

NOUS ANNONÇONS AU PUBLIC QUE NOUS

OUVRONS TOUS LES JOURS

NOUVEAUX BALLOTS

MARCHANDISES A MESURE QU'ILS

NOUS ARRIVENT

PORTLAND.

NOUS avons étalé aujourd'hui les Marchandises suivantes:

Etoffes à Robes, Parures de Dames, Tweeds, Etoffes à Pardessus, Draps Noirs, Et autres articles, etc.

WALKER, PARKER & CIE., Peintures Sèches et en Huile, de toute couleur. Huile de Lin et de Térébenthine. Vernis Anglais et Américains. Vitres de toutes grandeurs et Mastic.

ARTICLES DE SELLERIES DE TOUTES SORTES. Acier à Ressorts, Feuillard de toute grandeur et Fer à clous, Ferblanc, Tôle à Tuyaux, Grand Tôle noire, Tôle galvanisée, Zinc en feuilles, Plomb en feuilles et à tirer, Tuyaux de Plomb, Tuyaux en fer, Têtes de Pompe de toute grandeur, Fil de fer, Etain en barres et en blocs, Limes de toutes sortes, et Clous à cheval patentés, Paquetage en lin, Tubes en verre, Salmomètres et Thermomètres pour bateaux à vapeur. Prix modérés et termes libéraux. N. LEMIEUX & NOEL, Québec, 5 avril 1870.

CHANGEMENT DE DOMICILE. NOUS, soussignés, donnons avis que, dans le courant de ce mois, nous transporterons notre établissement à la nouvelle maison en pierre de taille de W. Hossack, écuver, No. 58, rue St. Pierre, voisine de celle que nous occupons maintenant.

NOUS prenons cette occasion de remercier cordialement nos amis, nos pratiques et le public en général de l'encouragement que nous en avons reçu jusqu'à présent, et leur demandons respectueusement de vouloir bien nous continuer leur patronage.

Notre assortiment à l'entre-tout de la navigation, sera plus considérable et plus varié, et nous recevons par les premiers arrivages un nouvel approvisionnement de quincailleries en général.

Ferrures de maison et Contalleries, Balances de Comptoir de \$2 à \$30, Essieux et Ressorts de Voiture, Boîtes de toutes sortes pour les Moyeux de roues, Bordures et Toiles cirées pour les voitures.

De la célèbre manufacture de WALKER, PARKER & CIE., Peintures Sèches et en Huile, de toute couleur. Huile de Lin et de Térébenthine. Vernis Anglais et Américains. Vitres de toutes grandeurs et Mastic.

ARTICLES DE SELLERIES DE TOUTES SORTES. Acier à Ressorts, Feuillard de toute grandeur et Fer à clous, Ferblanc, Tôle à Tuyaux, Grand Tôle noire, Tôle galvanisée, Zinc en feuilles, Plomb en feuilles et à tirer, Tuyaux de Plomb, Tuyaux en fer, Têtes de Pompe de toute grandeur, Fil de fer, Etain en barres et en blocs, Limes de toutes sortes, et Clous à cheval patentés, Paquetage en lin, Tubes en verre, Salmomètres et Thermomètres pour bateaux à vapeur. Prix modérés et termes libéraux. N. LEMIEUX & NOEL, Québec, 5 avril 1870.

ARTICLES DE SELLERIES DE TOUTES SORTES. Acier à Ressorts, Feuillard de toute grandeur et Fer à clous, Ferblanc, Tôle à Tuyaux, Grand Tôle noire, Tôle galvanisée, Zinc en feuilles, Plomb en feuilles et à tirer, Tuyaux de Plomb, Tuyaux en fer, Têtes de Pompe de toute grandeur, Fil de fer, Etain en barres et en blocs, Limes de toutes sortes, et Clous à cheval patentés, Paquetage en lin, Tubes en verre, Salmomètres et Thermomètres pour bateaux à vapeur. Prix modérés et termes libéraux. N. LEMIEUX & NOEL, Québec, 5 avril 1870.

ARTICLES DE SELLERIES DE TOUTES SORTES. Acier à Ressorts, Feuillard de toute grandeur et Fer à clous, Ferblanc, Tôle à Tuyaux, Grand Tôle noire, Tôle galvanisée, Zinc en feuilles, Plomb en feuilles et à tirer, Tuyaux de Plomb, Tuyaux en fer, Têtes de Pompe de toute grandeur, Fil de fer, Etain en barres et en blocs, Limes de toutes sortes, et Clous à cheval patentés, Paquetage en lin, Tubes en verre, Salmomètres et Thermomètres pour bateaux à vapeur. Prix modérés et termes libéraux. N. LEMIEUX & NOEL, Québec, 5 avril 1870.

ARTICLES DE SELLERIES DE TOUTES SORTES. Acier à Ressorts, Feuillard de toute grandeur et Fer à clous, Ferblanc, Tôle à Tuyaux, Grand Tôle noire, Tôle galvanisée, Zinc en feuilles, Plomb en feuilles et à tirer, Tuyaux de Plomb, Tuyaux en fer, Têtes de Pompe de toute grandeur, Fil de fer, Etain en barres et en blocs, Limes de toutes sortes, et Clous à cheval patentés, Paquetage en lin, Tubes en verre, Salmomètres et Thermomètres pour bateaux à vapeur. Prix modérés et termes libéraux. N. LEMIEUX & NOEL, Québec, 5 avril 1870.

ARTICLES DE SELLERIES DE TOUTES SORTES. Acier à Ressorts, Feuillard de toute grandeur et Fer à clous, Ferblanc, Tôle à Tuyaux, Grand Tôle noire, Tôle galvanisée, Zinc en feuilles, Plomb en feuilles et à tirer, Tuyaux de Plomb, Tuyaux en fer, Têtes de Pompe de toute grandeur, Fil de fer, Etain en barres et en blocs, Limes de toutes sortes, et Clous à cheval patentés, Paquetage en lin, Tubes en verre, Salmomètres et Thermomètres pour bateaux à vapeur. Prix modérés et termes libéraux. N. LEMIEUX & NOEL, Québec, 5 avril 1870.

ARTICLES DE SELLERIES DE TOUTES SORTES. Acier à Ressorts, Feuillard de toute grandeur et Fer à clous, Ferblanc, Tôle à Tuyaux, Grand Tôle noire, Tôle galvanisée, Zinc en feuilles, Plomb en feuilles et à tirer, Tuyaux de Plomb, Tuyaux en fer, Têtes de Pompe de toute grandeur, Fil de fer, Etain en barres et en blocs, Limes de toutes sortes, et Clous à cheval patentés, Paquetage en lin, Tubes en verre, Salmomètres et Thermomètres pour bateaux à vapeur. Prix modérés et termes libéraux. N. LEMIEUX & NOEL, Québec, 5 avril 1870.

MANUFACTURE CANADIENNE. F. GOURDEAU, MEUBLIER-BOURREUR, ESCALIER DE LA COTE D'ABRAHAM, ENTRE LA RUE ST. VALIER ET LA COTE D'ABRAHAM.

L'honneur de remercier ses pratiques et le public en général pour l'encouragement libéral qu'il a reçu jusqu'à ce jour et prend la liberté de leur annoncer que grâce aux améliorations qu'il a introduites dans ses ateliers tant par le choix de ses matériaux, que par ses ouvriers, il est maintenant prêt à recevoir n'importe quel ordre dans sa ligne de commerce et il espère que par sa ponctualité ainsi que ses prix continuent à mériter une part de son patronage public.

M. F. G. a le plaisir d'appeler l'attention du public sur le fait qu'il a meublé grand nombre des premiers salons de Québec et qu'un seul de ces salons suffit pour placer son établissement au premier rang et le recommander au patronage du public. Il est en état de recevoir les commandes les plus importantes et les plus délicates à exécuter. Tous les trois mois il reçoit de Paris les cartes de meubles et d'appartement meublés dans les derniers goûts, style français. Ces cartes viennent de la célèbre maison de Gilmar & Cie.

N. B.—Il se charge aussi de garnir les maisons, tel que tailler, coudre et poser les Rideaux, Tapis et Frétils, ainsi que poser les Corniches—De plus, Matelas, Lits de Plume, Paillasses à Ressort et Paillasses Équies, faites à ordre. Le tout sous le plus court délai. Une visite dans les Ateliers est respectueusement sollicitée. Québec, 9 avril 1870.

Acte concernant la Faillite 1869. Dans l'affaire de JULIA ANN McMANUS, Faillie. A la Faillite a fait à moi une cession de ses biens, Li et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 17, RUE ST. PIERRE, Québec, LUNDI, le 26e jour d'AVRIL 1870, à 2 HEURES P. M., pour recevoir un rapport de ses affaires et nommer un Syndic. WM. WALKER, Syndic ad interim, Québec, 7 avril 1870.—2s.

Agence Générale en Librairie, DUBEAU & ASSELIN, Commissionnaires pour la France, la Belgique, les États-Unis et le Canada.

NOUS avons l'honneur d'annoncer que nous avons établi une Agence Générale en Librairie et que nous nous chargeons de procurer, sur commande, dans le plus court délai et aux prix des catalogues, tous les ouvrages, de quelque genre qu'ils soient, imprimés en France, en Belgique, aux États-Unis et en Canada. En un mot, nous remplissons toutes les commissions en Librairie dont on voudra bien nous charger.

AVIS IMPORTANT. Nous devons faire connaître à MM. les Ingénieurs, les Architectes, les Chefs d'Usines Industrielles, les Ouvriers Mécaniciens, les Artisans, les Agriculteurs que nous avons été nommés seuls correspondants pour tout le Canada de la Librairie Scientifique, Industrielle et Agricole de M. Eugène Lacroix, Éditeur à Paris, Membre de la Société Industrielle de Millhouse, de l'Institut Royal des Ingénieurs Hollandais et de la Société des Ingénieurs Hongrie, Directeur et Fondateur des Annales du Génie Civil, Libraire de la Société des Ingénieurs Civils de celle des Conducteurs Ports et Chaussées, de la Société des Anciens élèves des Ecoles d'Arts et Métiers, de celle des Mécaniciens de la Marine Impériale, etc., etc., et que nous pouvons leur procurer tous les ouvrages de cette Librairie à des conditions qu'ils ne sauraient trouver ailleurs qu'à notre établissement.

NOUS procurerons les Catalogues de cette Librairie aux personnes qui nous en feront la demande par lettre affranchie.

RENSEIGNEMENTS. Nous pouvons fournir les renseignements qu'on nous demandera concernant tout ouvrage de Religion, Philosophie, Histoire Littéraire, Sciences et Arts—de Législation, Droit, Jurisprudence, Économie Politique, Administration, Commerce et Navigation—d'Anatomie, Physiologie, Sciences Physiques et Naturelles, Pathologie, Médecine et Chirurgie, Thérapeutique, Hygiène, Pharmacie, Art vétérinaire—d'Éducation, Enseignement, Distributions de Prix, etc., etc.

Cartes Géographiques, Atlas, Globes et Sphères. Instruments de Mathématiques, Fourneaux de Bureaux, Matériel pour l'enseignement pratique des sciences, et comme nous recevons régulièrement tous les mois, à commencer du mois de Mai prochain, des envois de France et de Belgique, nous pouvons, en conséquence, remplir toute commande qui nous sera adressée dans l'espace de cinq à six semaines.

NOUS occupons aussi de faire des abonnements à tous les Journaux, Publications Périodiques paraissant en Canada comme à l'Étranger, nous chargeant d'en faire la collection et la distribution.

A M. les Éditeurs Canadiens. Nous donnerons une attention spéciale à tout ouvrage publié en Canada dont on voudra bien nous donner l'adresse, et MM. les Éditeurs sont priés de vouloir s'adresser à nous pour l'achat de leurs Publications; car, avant à notre emploi des Agents actifs et intelligents qui parcourront les différents parties de la Péninsule pour solliciter des commandes, nous pouvons leur assurer, à l'avance, un succès que tout autre système ne pourrait obtenir.

Au mois de Mai prochain nous transporterons notre Bureau du No. 99, Rue d'Aiguillon, Faubourg St. Jean, au No. 2, Rue Couillard, Haute-Ville.

N. B.—Nous exécutons également toute commande pour articles de Manufactures Françaises, Belges, Américaines et Canadiennes, le tout à des conditions très-libérales. Agences et commandes sollicitées. Québec, 7 avril 1870.

NOUVELLES MARCHANDISES. Devant être reçues cette semaine.

Chapeaux en Paille garnis et non garnis, Fleurs, Plumes, Rubans, etc., etc. Manteaux, Etoffes à Man éaux, Garnitures, Costumes, Etoffes à Robes, Tweeds, Pardessus de Printemps pour Messieurs, Habillements Complets pour Messieurs, Québec, 24 mars 1870.

A LOUER. A l'No. 9, sur la rue St. François St. Roch, tout le bas d'une maison en briques, contenant un logement et un magasin propre à un marchand-épicier. Possession donnée au 1er Mai. S'adresser à M. LEON AREL, à son domicile au No. 27, Halle-Champigny, Québec, 1er avril 1870.

DANS L'AFFAIRE DE JOSEPH GAUMOND & FILS, FAILLIS. JE, soussigné, L. F. DEMERS, de Québec, a été nommé Syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois. L. F. DEMERS, Syndic, Québec, 9 avril 1870.—2s.

Instituteur Demandé. ON demande pour l'école du Village de la Malde, un Instituteur diplômé pour Ecole Moderne et capable d'enseigner les langues Françaises et Anglaises. S'adresser à ELZEAR VINCENT, Secrétaire-Trésorier, Malbaie, 9 avril 1870.—35-15

L'ALBUM CANADIEN. A VENDRE. 20 Exemplaires de l'Album Canadien. 10 Exemplaires des Maple Leaves avec les dessins de 4 Villas autour de Québec—12 Photographies de 6 Vues pittoresques—Ornithologie du Canada, etc. Ces Volumes ne sont en vente nulle part ailleurs. GARANT TRUDEL, Libraires, Québec, 8 avril 1870.

A VENDRE OU A LOUER ST. HENRI DE LAUZON. UNE magnifique maison, tout près de l'Église, avec un établissement de Tanneur et tout le roulage de la boutique, Hangar, Jardin, etc., etc. —Aussi— A louer à Lévis, côte de Passage, une maison en brique à 3 étages, excellent poste de commerce. Pour les conditions, s'adresser à PIERRE BÉGIN, Tanneur, Lévis, Québec, 8 avril 1870.—1m

